

Conseil d'évaluation des juges de paix

**DANS L'AFFAIRE D'UNE AUDIENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 11.1
DE LA LOI SUR LES JUGES DE PAIX, L.R.O. 1990, CH. J.4, DANS SA
VERSION MODIFIÉE,**

**En ce qui concerne une plainte sur la conduite de la
juge de paix Dianne Ballam**

Devant : L'honorable juge Joseph A. De Filippis, président
La juge de paix Liisa Ritchie, membre juge de paix
Mme Lauren Rakowski, membre du public

ORDONNANCE DE CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE À L'AUDIENCE

M^{es} Marie Henein et Maya Borooah
Avocates chargées de la présentation

M^e Justin Khorana-Medeiros
Avocat comparaissant au nom de la juge de paix Ballam

1. Un comité des plaintes du Conseil d'évaluation des juges de paix (le « Conseil d'évaluation »), conformément à l'alinéa 11 (15) c) de la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4, dans sa version modifiée (la « Loi »), a ordonné que la plainte concernant la conduite de la juge de paix Dianne Ballam soit renvoyée devant un comité d'audition du Conseil d'évaluation pour qu'une audience formelle soit tenue aux termes de l'article 11.1 de la Loi.
2. L'audience devait avoir lieu le mardi 2 mars 2021, à 10 h.
3. Le 24 février 2021, le comité d'audition a entendu une motion dans laquelle la juge de paix Ballam lui demandait d'ajourner l'audience. Le comité d'audition a accueilli la motion et ses motifs écrits suivront.
4. Le 24 février 2021, le comité d'audition a ordonné la tenue d'une conférence préparatoire à l'audience, car les deux avocats étaient d'avis qu'une conférence préparatoire à l'audience pourrait les aider à réduire les questions en litige, à déterminer si des éléments de preuve éventuels pourraient être présentés au moyen d'un exposé conjoint des faits et à établir une estimation exacte de la durée de l'audience.
5. L'audience doit commencer en mars 2021. À la demande de l'avocate chargée de la présentation, qui a exprimé ses soupçons que la juge de paix tentait délibérément de retarder l'audience, le comité d'audition a demandé à la greffière de fixer la date de la conférence préparatoire à l'audience avant le 12 mars 2021 au plus tard.

Fait dans la ville de Toronto, dans la province de l'Ontario, le 2 mars 2021

COMITÉ D'AUDITION :

L'honorable juge Joseph A. De Filippis, président

La juge de paix Liisa Ritchie, membre juge de paix

Mme Lauren Rakowski, membre du public